



## CORRESPONDANTS MUTUELLE, BIENTOT LA RUE ?

C'est avec étonnement, que les organisations syndicales ont pris connaissance d'une circulaire datée du 19 février 2007 émanant de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins ( DHOS ) relative aux relations entre les établissements publics de santé et les mutuelles des fonctionnaires hospitaliers.

Cette circulaire faisait suite à une enquête commencée en 2006, sur les mutuelles de la fonction publique. Cette enquête avait fait ressortir que les établissements hospitaliers mettaient à disposition des mutuelles, du matériel, des locaux et des personnels qui sont les correspondants locaux. Ce qui relève d'un secret de polichinelle.

Dans la circulaire incriminée, la Directrice de la DHOS demande à tous les directeurs d'établissements de retirer tous les moyens matériels attribués aux correspondants au cours du premier semestre 2007. Pourquoi cet acharnement ? A cause de la Commission européenne (de quoi je me mêle !), qui estime que « ces aides » constituent des aides directes et indirectes (on frôle l'abus de bien social !), et à ce titre, demande à tous les employeurs publics d'y mettre fin. Pourquoi pas une rafle pendant qu'on y est ?

A l'AP-HP, sont concernées la Mutuelle Complémentaire et la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) et bien sûr les correspondants de ces deux mutuelles.

En clair et dans la pratique (premier semestre 2007), vos correspondants locaux devront déguer, et selon ladite circulaire cette mesure est d'application immédiate.

### **LA SANTE N'EST PAS UNE MARCHANDISE ... MAIS POUR CERTAINS, ELLE REPRESENTE DES PARTS DE MARCHÉ !**

Car cette manœuvre n'a qu'un seul but, permettre aux assurances privées de faire leur entrée dans les établissements publics hospitaliers et de venir ainsi concurrencer directement les mutuelles sur leur propre terrain.

SUD Santé dénonce ce comportement voyou et appelle l'ensemble des personnels, les adhérents de la Mutuelle Complémentaire, de la MNH, et toutes les organisations syndicales à apporter leur soutien aux correspondants.

SUD Santé demande au Directeur Général le maintien sur l'AP-HP des deux mutuelles et de leurs correspondants.

**NON A L'EXPULSION DES CORRESPONDANTS MUTUELLE !!**

mars 2007